

## **SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES BRETONNES Secteur Sud**

### **Carrière de Kernivaigne à Riec-sur-Belon et Le Trévoux (29)**



<b>Date de création</b>	: 1972
<b>Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter</b>	: 28 juillet 2004 pour 30 ans
<b>Superficie totale</b>	: 44 ha 36 a
<b>Production autorisée</b>	: 450 000 tonnes/an
<b>Matériaux produits</b>	: Granulats pour le BTP certifiés CE 2+
<b>Nature du gisement</b>	: Gneiss
<b>Effectif</b>	: 8 personnes
<b>Charte environnement UNICEM</b>	: Validation du niveau 4/4 le 25/11/2009

#### **Historique du site**

Située sur les communes de Riec-sur-Belon et du Trévoux, à 30 km de Lorient et 32 km de Quimper, la carrière de Kernivaigne produit et commercialise des granulats pour la fabrication d'enrobés, de bétons, pour le bâtiment et pour les travaux publics.

#### **Procédés de fabrication**

La carrière de roche massive (gneiss) est exploitée à ciel ouvert en fouille, comprenant :

- une découverte de 3 mètres moyen
- un palier de roche altérée de 4 mètres
- quatre paliers de 15 mètres.

La roche est abattue par des tirs de mines, elle est chargée ensuite avec une pelle 954C et transférée par dumpers Cat 771D jusqu'aux installations de concassage et criblage.

Les granulats sont certifiés CE 2+ depuis 2006. Le contrôle de la qualité est réalisé plusieurs fois par semaine par un laboratoire extérieur agréé LABOROUTE et ISO 9001 v2000.



#### **Le niveau 4/4 de la Charte Environnement**

A partir de 2006, la carrière a mis en œuvre d'importantes actions environnementales qui lui ont permis de valider très rapidement l'étape 4 de la Charte des Industries de carrières obtenue fin 2009.

Respecter l'environnement naturel et humain est une priorité pour l'entreprise et ses collaborateurs. La maîtrise des impacts de son activité est la garantie d'une cohabitation durable.

En 2006 a été mise en place une Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS) permettant la réalisation d'un travail de fond avec les riverains et les différents partenaires, dont les élus, sur l'insertion de l'activité extractive dans son environnement.

De nombreux paramètres sont régulièrement mesurés. Tout au long de l'année des relevés systématiques sont effectués par des organismes extérieurs tant dans l'enceinte du site qu'à ses abords. Les résultats sont communiqués lors de la CLCS.

• **Les poussières**

La carrière est équipée d'une usine moderne avec de nombreux éléments d'étanchéité permettant de limiter les envols de poussières liées à la production (installation secondaire et tertiaire bardées, chargement des produits pulvérulent sous trémies, convoyeurs capotés, cribles étanches, jupe avec brumisation intégrée aux points de chute, etc.)

La mise en place d'un système de nettoyage des roues permet aux véhicules d'emprunter la voie publique sans générer de salissures. Par ailleurs, une rampe d'aspersion des chargements permet de limiter l'envol des poussières. Les retombées de poussières dans l'environnement sont contrôlées annuellement par un laboratoire agréé. Les émissions de poussières à l'extérieur de la carrière sont, au travers de ces différents équipements, considérablement réduites.

• **Le bruit**

Les principales sources de bruit d'une carrière sont le bruit de l'installation de concassage et le bruit des avertisseurs de recul des engins. SCB, dans la carrière de Kernivaine, a changé tous les avertisseurs de recul standards par un système directionnel dénommé « cri du Lynx ». Ce dispositif a la particularité d'éliminer les bruits impulsionsnels, sources de nuisances potentielles pour les riverains. Une campagne de mesure de bruit au niveau des habitations riveraines les plus proches est réalisée chaque année par un cabinet spécialisé. Ces résultats sont régulièrement communiqués aux riverains, à l'occasion de la CLCS.

• **Les vibrations liées aux tirs de mines**

La carrière ne dispose d'aucun stock d'explosifs, ceux-ci sont livrés à chaque tir de mines. L'ensemble de la foration et du minage est sous-traité à une entreprise spécialisée. Les vibrations émises sont enregistrées à chaque tir de mines. Le niveau moyen d'un tir est de 2 mm/s pour 10 mm/s autorisé, donc très largement inférieur au seuil réglementaire. Cela démontre la maîtrise importante que la société possède dans ce domaine.

• **Les eaux**

Les eaux d'exhaure sont pompées, au niveau de la zone d'extraction en fond de carrière, sont décantées et rejetées dans le milieu naturel avec un suivi mensuel sur de nombreux paramètres, tous conformes aux valeurs limites de rejets ; ce suivi est assuré par un laboratoire indépendant agréé par le Ministère de l'écologie et du développement durable. Les eaux de process (pour le lavage des gravillons) fonctionnent en circuit fermé.

• **Les déchets**

L'ensemble des déchets produits par les activités de la carrière est trié. Tous les déchets classifiés « dangereux » sont collectés et traités suivant des filières autorisés et par des prestataires agréés certifiés ISO 14001. Chaque enlèvement de déchets fait l'objet d'une traçabilité.

• **Les économies d'énergies**

Le personnel est formé à la conduite économe des engins et sensibilisé aux économies d'énergies au quotidien. Un suivi des consommations énergétiques est en place.

• **La remise en état**

En fin d'exploitation, les fosses Nord-Ouest et Sud de la carrière seront réhabilitées en plans d'eau et la fosse Nord-Est sera remblayée avec des matériaux inertes, d'où l'attention particulière portée sur la performance environnementale du site.

---

**CONTACT :**

**SOCIETE DES CARRIERES BRETONNES SECTEUR SUD**

Emmanuel TENNIERE – Directeur

S/c EUROVIA – CS 34344 - 35043 Rennes Cedex

Tél. : 02 99 14 04 14

Email : emmanuel.tenniere@eurovia.com

Site internet : [www.eurovia.com](http://www.eurovia.com) (nos matériaux...)